

**Décision n° P 2020 – 87 en date du 23 OCT. 2020  
portant délégation de signature du président par intérim du directoire en  
matière d'acquisitions foncières**

**Le président par intérim du directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu l'arrêté ministériel du 21 septembre 2020 portant nomination des membres par intérim et du président par intérim du directoire de la Société du Grand Paris,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume ZWANG, responsable de l'unité maîtrise foncière, et à Monsieur Frédéric VIGNOLLET, responsable des acquisitions foncières au sein de l'unité maîtrise foncière, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du directoire :

- avec la SAS Copitet et Fils, l'acte valant prorogation de la promesse synallagmatique de vente du 22 juillet 2020 portant sur un bien situé sur les parcelles cadastrées section AD n°70 et n°75 d'une superficie de 4.465 m<sup>2</sup>, 110/112 boulevard Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne, pour un prix toutes indemnités confondues de 5.931.000 € ;
- et l'acte de vente de ce bien.

**Article 2**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

23 OCT. 2020

Fait à Saint Denis, le

Le président par intérim du directoire

**SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS**

Frédéric Brédillot

Membre du directoire

Thierry DALLARD